

**DECISION PPERF N° 10 057/2018  
FIXANT LES TARIF DE LOCATION - ENTRETIEN  
DES TENUES VESTIMENTAIRES  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

**PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES  
ET CONTRACTUALISATION INTERNE**

Sophie Douté  
DIRECTRICE

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

Ronan Guiheneuf  
DIRECTEUR

**RECETTES ET DOSSIER PATIENT**

Marie Boyer  
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE  
COMPTABLE ET FINANCIER**

Anne Passelande  
RESPONSABLE

Vu l'article L6143.7 modifié par la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, les tarifs de location - entretien pour les 5 tenues vestimentaires sont fixés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

- Etudiants du département des Instituts de formation et autres facultés (dentaire et médecine...) : 63 euros par année (soit 12,60 euros par tenue)
- Elèves ambulanciers : 31,50 euros pour une session de formation (soit 6,30 euros par tenue)
- Etudiants infirmiers de bloc opératoire : 94,50 euros pour une session de formation (soit 18,90 euros par tenue).

Fait à Nantes, le **21 DEC. 2018**

Marie BOYER  
Directrice des Recettes et du Dossier Patient  
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc  
et des Ressources Financières

